

La généalogie hors état civil aux Archives cantonales vaudoises...

C'est une évidence, la recherche généalogique débute par la consultation de l'état civil qui fournit le premier canevas permettant de relier les individus entre eux. Les actes d'état civil peuvent apporter – mais ce n'est pas toujours le cas – des indications complémentaires, comme la filiation ou la profession, mais il arrive aussi que les renseignements fournis demeurent insuffisants pour assurer l'établissement de liens. Il faut alors recourir à d'autres sources qui permettront d'étoffer les données et de mettre un peu de chair sur le squelette, de l'habiller en quelque sorte. Il arrive aussi que les registres d'état civil et plus souvent les registres paroissiaux qui les précèdent soient lacunaires pour divers motifs : il faut alors les suppléer par d'autres moyens qui peuvent faire appel à pratiquement l'ensemble des sources archivistiques – chacune pouvant être susceptible d'apporter une pierre à l'édifice généalogique... D'une manière générale, on peut les regrouper dans les dix catégories suivantes.

1. Les recensements et autres rôles

Les recensements et autres rôles de population, quand ils sont nominatifs, constituent des pistes de recherche importantes pour situer des individus. On trouve notamment dans cette catégorie de documents :

- Taille de 1550, qui dresse la liste des chefs de famille soumis à l'impôt, avec, suivant les cas, le montant de leur fortune et de leurs dettes et/ou celui de la taxe à payer en conséquence : Bp 13-16 (bailliages d'Avenches, Lausanne, Moudon, Nyon, Romainmôtier et Yverdon), cf. Bp 76 (châtellenie de Cossonay) : liste des chefs de famille astreints à contribuer aux frais des travaux de fortification de la ville de Cossonay ; manquent : les gouvernements d'Aigle et de Payerne, les bailliages de Chillon-Vevey, Grandson, Morges et Orbe-Echallens, ainsi que la ville de Lausanne.
- Recensement de 1764 : Ea 1 et 2/1-4 (mais il est uniquement quantitatif).
- Recensement de 1798 : Ea 14 (regroupe la plupart des communes vaudoises).
- Rôles des électeurs de Lausanne, 1798 : Ea 16 et 17.
- Rôle des habitants de Mex, 1774 : Ea 30/1.
- Rôle des habitants de la bannière du Pont, 1771 : Ea 38.
- Etat des habitants et sujets de Berne sans bourgeoisie dans le canton et rôles des incorporés et de ceux hors de la Corporation, le tout dans le bailliage de Nyon entre 1762 et 1787 : Ea 80/1-7.
- Heimatlose embourgeoisés en 1850 : Ea 33.
- Rôles de giètes (impositions) dans les châtellenies savoyardes à l'époque médiévale : similaires à la taille de 1550, ils sont conservés dans les archives des chefs-lieux (comme Yverdon), mais une transcription pour Moudon (1406-1509) se trouve aux Archives cantonales sous la cote Ag 30.

Il faut préciser que les recensements fédéraux de 1850 à 1970 pour le canton de Vaud ne sont que quantitatifs, les données personnelles n'ayant pas été conservées : Ea 41-45/5.

On peut ajouter à cette liste la collection des avis mortuaires publiés dans les journaux lausannois de 1950 à 1964 : Ea 50-68 (ils sont indexés en ZC 7).

Les registres de contrôle des habitants, quand ils existent, sont pour leur part conservés dans les archives communales.

2. Les registres d'étrangers

Les étrangers forment une catégorie particulière de la population pour laquelle des archives propres ont été établies. Nous pouvons relever les données nominatives suivantes :

- Rôle des prosélytes, enfants trouvés ou exposés, illégitimes et étrangers non naturalisés au bailliage de Lausanne, 1733 : Ea 6.
- Registre des étrangers naturalisés bernois au bailliage de Lausanne, 1605-1695 : Ea 7.
- Rôle des Français réfugiés au bailliage de Lausanne, 1771 : Ea 9.
- Naturalisations bernoises, 1754-1798 : Ea 19.
- Registre des étrangers naturalisés bernois au bailliage de Vevey, 1624-1647 : Ea 22.
- Permis de séjour de Villeneuve, 1849-1864 : Ea 40/1.
- Registres des étrangers, permis de séjour, etc., dès 1806 : K VII h ; – le fichier des permis de séjour octroyés par le Bureau des étrangers se trouve dans K VII h 482/-228 (1898-1935) et SB 4 (1935-1950).

Quant au contrôle des habitants, les registres sont conservés dans les communes.

3. Les terriers et cadastres

Les terriers sont des documents relatifs à la propriété du sol (d'où le nom) et des droits qui en résultent, établis au cours des périodes médiévale et moderne. Particulièrement intéressantes, les grosses de reconnaissance dressent la liste détaillée des tenanciers et de leurs obligations, parfois jusqu'à cinq générations. Les terriers des origines à 1798 sont placés dans la section F ; des éléments divers ont pris place dans les sections A, P et PP.

Ils sont continués par les registres cadastraux dès 1807, classés dans la sous-section GF et les sections S et SB, où l'on peut suivre les familles et les individus propriétaires – ce qui peut être une aide appréciable.

4. Les registres notariaux

Les registres de notaires se trouvent dans la section D, ceux antérieurs à 1837 avec la lettre du district et ceux après 1837 avec la même lettre redoublée, ainsi que leurs compléments ultérieurs dans les sections S, SB (soit SB 109 : notaires du canton de Vaud) et SC. Les documents les plus utiles sont les contrats de mariage et les testaments ; mais d'autres actes sont susceptibles d'apporter d'importantes informations, comme les réceptions à la bourgeoisie, les partages, les adoptions, les cautionnements, les contrats d'apprentissage... mais encore faut-il identifier le notaire !

5. Les cours de justice

Certains de ces documents peuvent aussi se trouver dans ceux des diverses cours de justice (testaments, partages, etc.), où l'on trouvera également les naissances illégitimes, les divorces, ainsi que les divers éléments liés aux questions familiales et individuelles en matière de droit civil et criminel. Les grandes séries sont les suivantes pour l'Ancien Régime :

- Justice civile : Bg.
- Justice pénale : Bh.
- Cours de justice civiles (précieuses notamment pour les successions) : Bi + Bia-Bit.
- Consistoires (mœurs, enfants illégitimes, divorces,...) : Bda.

Et pour la période cantonale dans les sections K, S et SC :

- Justices de paix dès 1803 (entre autres pour les tutelles et les successions).
- Tribunaux de district dès 1798 (notamment pour les divorces).
- Tribunal cantonal dès 1798 : S 6 – entre autres le registre des mœurs (attribution des enfants naturels) 1805-1859 : S 6/390-406.

6. Les registres militaires

Les sources militaires sont mises à contribution en raison du système de milice, certes, mais surtout par suite des engagements au service étranger, nombreux étant ceux qui y firent souche.

Dans la section militaire de l'époque bernoise (soit Bo), on trouve différents rôles de milice et de régiments vaudois, ainsi des registres d'enrôlement au service étranger (Lausanne 1730-1796 : Bo 14-15 ; Yverdon 1730-1803 : Bo 20). Ces documents sont utilement complétés par la documentation conservées aux Archives de l'Etat de Berne, où se trouve notamment les archives des inspections romandes (avec des rôles) et le Manual de la Chambre de recrutement de 1701 à 1798, accompagné des rôles des régiments au service de France (17 registres), des Pays-Bas (24 registres) et de la Sardaigne (15 registres).

La suite pour la période cantonale se trouve dans les fonds K XV et S 25. On peut relever dans le premier notamment les registres matricules des officiers de toutes armes 1803-1880 (K XV b 10) et dans le second :

- Listes nominatives 1862-1874 : S 25/1-9.
- Recrutement 1906-1948 : S 25/618-689.
- Officiers 1844-1968 : S 25/690-801.
- Contrôles de corps (registres) 1892-1940 : S 25/802-1396.
- Contrôles de corps (classeurs et enveloppes) 1936-1967 : S 25/1397-1854.
- Numéros matricule par commune vaudoise 1863-1946 : S 25/1855-2519.

Ce qui concerne le service étranger de 1803 à 1869 a été placé en K XV k. On peut noter en particulier :

- Registres matricules de la Chambre des recrues du canton de Vaud 1806-1812 : K XV k 15/1-4.
- Répertoires pour les régiments suisses au service de la France 1816 : K XV k 16.
- Registres des recrutements patentés pour les régiments suisses capitulés avec la France 1806-1812 : K XV k 17.
- Etat de présentation des recrues au service de la France 1806-1812 : K XV k 18/1-4.
- Registre mortuaire des militaires suisses au service de la France 1806-1830 : K XV k 19.
- Registre matricule des régiments suisses au service de la France 1812-1813 : K XV k 20.
- Registre matricule des régiments suisses de ligne au service de France 1816-1830 : K XV k 29.

Il en va de même pour la gendarmerie vaudoise avec le registre des matricules (gendarmes et officiers) indiquant le nom, le matricule, la date d'engagement, les grades obtenus, et la date de fin d'activité, 1803-1912 (SB 36/13 ; SB 36/14) et le registre des matricules (gendarmes et officiers)

indiquant le nom, le matricule, une description physique du gendarme, les dates d'engagement et des grades obtenus, le service des capotes et des mutations 1811-1906 (SB 36/14).

7. Ecoles et université

Sous l'Ancien Régime, la scolarité est une affaire communale et paroissiale, et il n'y a donc pas de fonds spécifique à ce sujet aux Archives cantonales. C'est à partir de 1798 que se constitue un fonds consacré à l'instruction publique, coté K XIII, mais il ne contient pas de listes d'élèves d'écoles primaires. Quant au secondaire, on ne peut guère que signaler celle des élèves du Gymnase de la Cité pour 1929-1962 (K XIII 376/17-20).

Pour les Ecoles normales, on peut noter les listes d'élèves pour 1833-1962 (K XIII 125-126) et pour 1859-1980 (K XIII 377/17-120).

Pour l'Académie de Lausanne, on peut noter :

- Catalogue des étudiants 1653-1890 : Bdd 108-110 (doublets pour 1819-1825, 1831-1835, 1838 et 1845/1888 en K XIII 369/93).
- Livre de promotion des écoliers 1626-1826 : Bdd 115/1-6.
- Livre des succès des étudiants 1870-1878 : Bdd 116/1-11.
- Livre des certificats par l'Académie 1818-1859 : Bdd 119/1-7.
- Voir aussi les Acta academica et procès-verbaux 1636-1890 : Bdd 51-52.

Et pour l'Université dès 1890 :

- Liste des étudiants à l'Université 1890-1986 : K XIII 369/93.
- Grades décernés par l'Université de Lausanne : K XIII 369/69-71 et 108 (1891-1986).
- Immatriculations et inscriptions aux cours de l'Université de Lausanne 1894-1945 : K XIII 371.

8. Passeports

Les registres de passeports, même quand il s'agit de légalisations, apportent des renseignements utiles sur les individus, qu'il s'agisse des émigrants ou de voyageurs occasionnels ou réguliers ; leur âge, leur profession et leur destination sont fréquemment indiquées. Les principales séries conservées aux Archives cantonales vaudoises sont les suivantes :

- Passeports délivrés au bailliage de Lausanne, 1792-1796 : Ea 8/1-2.
- Passeports, diplômes et certificats de congé au bailliage de Morges, 1609-1795 : Bik 1614.
- Passeports délivrés au bailliage de Morges, 1793-1795 : Bik 245-246 et 661.
- Passeports délivrés ou légalisés dans le canton et par diverses préfectures, 1825-1933 : K VII g 9-40.

D'autres séries peuvent aussi se trouver dans les archives communales.

9. Lettres de bourgeoisie

Les actes de réception à la bourgeoisie sont généralement conservés dans les archives communales ; mais comme ils ont généralement été passés devant notaires, on en trouvera de nombreux insérés dans la section D. Plusieurs d'entre eux ont été dépouillés et leurs résumés sont insérés dans le fichier des lettres de réception à une bourgeoisie accessible sous forme de 8 classeurs en salle de travail.

On peut noter le cas particulier de la «Corporation vaudoise» qui sera intégrée dans la bourgeoisie de Sainte-Croix et dont le registre matricule pour 1824-1871 est coté K VIII a 54.

10. Fonds privés et documentation

Suivant les individus et les familles sur les lesquels porte la recherche, il vaut la peine de rappeler l'existence des fonds privés (principalement dans les sections P et PP), qui apportent de précieuses informations biographiques et contiennent fréquemment des données généalogiques plus ou moins complètes.

Enfin, il convient de rappeler pour mémoire l'existence de la collection des dossiers généalogiques et des dossiers ATS, ainsi que des différents fonds généalogiques d'importance (P Campiche, P Ritter, P Société vaudoise de généalogie, etc.), dont les apports sont bien souvent bénéfiques.

Cette présentation rapide ne prétend pas à l'exhaustivité, tant s'en faut, d'autant plus que chaque cas pose des questions différentes. C'est précisément en fonction de celles-ci que la recherche est orientée. On peut ainsi être appelé à consulter des séries documentaires à première vue fort éloignées de la généalogie, mais qui fournissent de précieuses indications sur la carrière ou les heurs et malheurs de l'individu sur lequel on travaille, voire apporter des indications sur ses relations ou sa parenté et par voie de conséquence provoquer des rebondissements inattendus.

La variété des sujets est telle qu'une généralisation est délicate à formuler. Il convient donc de faire appel à une bonne connaissance des fonds (que les plans de classement peuvent l'assister) et à l'intuition, l'essentiel étant de garder l'esprit en éveil et d'être prêt à réagir en fonction des résultats obtenus : la réussite est à ce prix.

Lausanne, Pierre-Yves Favez, 6 juin 2014

Annexe

Sources à disposition pour la recherche généalogique selon les siècles

Types de registres	XI ^e	XII ^e	XIII ^e	XIV ^e	XV ^e	XVI ^e	XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e
1. Etat civil									X	X
2. Recensements					X	X	X	X	X	X
3. Registres des étrangers								X	X	X
4. Registres de famille (état civil)							X	X	X	X
5. Registres de réfugiés protestants						X	X	X	X	
6. Registres paroissiaux						X	X	X	X	X
7. Registres d'université					X	X	X	X	X	X
8. Messes pour les morts				X	X	X	X	X		
9. Terriers ou cadastres				X	X	X	X	X	X	X
10. Justice civile				X	X	X	X	X	X	X
11. Registres notariaux				X	X	X	X	X	X	X
12. Lettres de bourgeoisie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
13. Militaire								X	X	X

Tableau repris et adapté de *Comment réaliser sa généalogie – Histoire de la famille – Origine des patronymes*, Yens-sur-Morges, Editons Cabédita, 1991, p. 98.

Pierre-Yves Favez/15.08.2006